

Sur le procédé

TRANSIDAL 2S3

TRANSILAM 2S3

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société GERFLOR**
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application pour ce procédé.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur : Revêtement de sol à base de PVC sur mousse, en lames et dalles, destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U3 P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.1.	Zone géographique.....	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation.....	6
2.2.	Description	6
2.2.1.	Revêtement.....	6
2.2.2.	Produits associés.....	7
2.3.	Dispositions de conception	8
2.3.1.	Classement UPEC du local	8
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	8
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports.....	8
2.3.4.	Température ambiante et température du support	9
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation.....	9
2.3.6.	Résistance thermique	9
2.4.	Dispositions de mise en oeuvre	9
2.4.1.	Dispositions générales	9
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	9
2.4.3.	Pose avec un produit de maintien	11
2.4.4.	Pose collée en plein	12
2.4.5.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	12
2.4.6.	Traitement des joints périphériques.....	12
2.4.7.	Traitement des joints de dilatation.....	12
2.5.	Réception - Mise en service	12
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	13
2.7.	Traitement en fin de vie	13
2.8.	Assistance technique	13
2.8.1.	Soutien à la préconisation	13
2.8.2.	Soutien lors du chantier	13
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	13
2.10.	Mentions des justificatifs	13
2.10.1.	Résultats expérimentaux	13
	Réaction au feu	13
	Acoustique	13
	Aptitude à l'emploi	14
2.10.2.	Références	14
	Données Environnementales	14
	Autres références.....	14
2.11.	Annexes du Dossier Technique.....	15

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après.

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U2s P3 E2 C2 sur support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu à base de liant hydraulique tel que défini au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu en bois ou panneaux à base de bois tel que défini aux § 1.1.2.2.2 ci-après ainsi que sur chape fluide à base de sulfate de calcium tel que défini aux § 1.1.2.2.3 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement en linoléum existant tel que défini au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
U2s P3 E2 C2 sur revêtements existants autres que linoléum tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;

E1, E2 : joints vifs sans surclassement E du local.

En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu à base de liant hydraulique

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7).

En outre, sont également visés :

- Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT du CSTB n°3606_V3 hors travaux de rénovation sur revêtement existant conservé ;
- Les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique favorable pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2. Support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu en bois ou à base de bois

Les supports visés sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF DTU 51.3 ;
- les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1.

1.1.2.2.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium

Les supports visés sont les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.4. Revêtements existants :

Les supports admis sont les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5, à savoir :

- Les supports à base de liants hydrauliques, chapes fluides, non recouverts ou mis à nus ou préparés par dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant ;
- Les anciens revêtements de sol conservés : Carrelages, pierres naturelles, dalles plastiques semi-flexibles (non amiantées) / PVC compact (homogènes ou hétérogènes) en lés, peintures de sol, répondant aux exigences du Tableau 6 dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ;

En outre, sont également visés, les anciens revêtements en linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) et les anciens revêtements caoutchouc compacts en lés.

La pose collée du revêtement est possible en travaux de rénovation dans les conditions décrites au paragraphe § 2.4.4 ;

En revanche sur anciennes dalles vinyl-amiante, la pose collée est exclue ;

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2.Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements TRANSILAM 2S3/TRANSIDAL 2S3 font l'objet du rapport du classement européen de réaction au feu C_{fi-s1} valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fi-s1} de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibre-ciment classés A_{2fi-s1} ou A_{1fi} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (*Rapport du CRET n° 2020/101-1 du 26/08/2020*).

1.2.1.2. Acoustique

Les revêtements de sol TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 font l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta_{LW} = 20 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074. (*Rapport du CSTB n° AC19-20009619 du 24/07/2020*)

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Impact environnemental

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les revêtements de sol TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 mentionnées au paragraphe 2.10.2. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en oeuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS)

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.6. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

1.3.Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

2. Dossier Technique

issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1.Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société GERFLOR
Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « TRANSIDAL 2S3 et TRANSILAM 2S3 » font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 001-0008-2 du 05/11/2019 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

La pose maintenue en plein est mentionnée sur l'emballage par référence au Document Technique d'Application 12/21-1808_V1 (au même titre que la pose collée en plein par référence à la QB 30 UPEC A+) ;

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2.Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement de sol à base de PVC multicouche, armaturé par un voile de verre, isophonique, à couche d'usure transparente, sur sous-couche mousse répondant aux exigences de la norme NF EN 651.

Il se présente en format lames (appellation TRANSILAM 2s3) et dalles (appellation TRANSIDAL 2s3) et est fabriqué par enduction.

Il comprend les couches suivantes :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane pour faciliter l'entretien) ;
- Une couche compacte en PVC, imprimée, avec armature en voile de verre ;
- Une semelle alvéolaire en PVC.

2.2.1.1. Coloris et Design

La surface présente un léger grain de surface.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 19 coloris pour le revêtement TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2s3.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.2. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRANSIDAL 2S3 TRANSILAM 2S3
Dimensions des lames (mm) – NF EN ISO 24342	999 x 250
Dimensions des dalles (mm) – NF EN ISO 24342	333,3 x 333,3 ; 500 x 500
Masse surfacique totale (g/m ²) – NF EN ISO 23997	2680 (+13% / -10%)
Equerrage (écart autorisé en mm) – ISO 24342	
- Dimension ≤ 400 mm	≤ 0,25 mm
- Dimension > 400 mm	≤ 0,35 mm
Épaisseur totale	
Épaisseur totale nominale (mm) – NF EN ISO 24346	3,40
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+0,18 / -0,15
Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,20
Caractéristiques de la couche de surface	
Épaisseur moyenne (mm)	0,25
Caractéristiques des couches intercalaires	
Épaisseur moyenne (mm)	1,35
Caractéristiques de la couche d'envers mousse	
Épaisseur moyenne (mm)	1,80

2.2.1.3. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRANSIDAL 2S3 TRANSILAM 2S3
Caractéristiques mécaniques	
Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) – ISO 24343-1	≤ 0,20
Résistance au pied de meuble (NF EN 424) (Configuration Pied n°0 ; charge : 100kg)	OK
Essai de chaise à roulettes (ISO 4918) (25.000 cycles ; 90 kg)	OK
Stabilité et cohésion	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) – NF EN ISO 23999	≤ 0,05
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 2
Solidité des coloris à la lumière – NF EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance thermique déclarée	
Etablie à partir de la conductivité thermique déterminée suivant NF EN 12524 (m ² .K/W)	0,014
Acoustique	
Efficacité acoustique au bruit de choc (NF EN ISO 717-2)	20 ± 2 dB

2.2.2. Produits associés

2.2.2.1. Primaires (Sur panneaux à base de bois)

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien. Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Nom	Fabricant/Distributeur
PE 260	UZIN
CEGEPRIM RN	SIKA/CEGECOL

2.2.2.2. Produits de maintien

GERFLOR prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant/ Distributeur	Outil d'application
CG 100 DPA	SIKA/CEGECOL	Rouleau type laqueur Raclette Spatule A4
SADER ADHESIF NOGLISS DALFIX	BOSTIK SADER BOSTIK MIPLACOL BOSTIK MANG	Rouleau laine poils courts spatule n°A4
UZ100	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau

L'emploi d'adhésifs autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.
Dans tous les cas lorsque prévu, le rouleau est l'outil d'application à privilégier.

2.2.2.3. Colles

Uniquement dans les conditions décrites au § 2.4.3 du présent dossier.

GERFLOR prescrit l'emploi des colles suivantes, selon la nature du support :

Fabricant	Sur support maçonné	Sur support bois	Sur revêtement conservé
SIKA/CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC		
	CEGE 100 HQT		
BOSTIK (MANG) (MIPLACOL) (SADER)	POLYMANG SM	PLASTIMANG S	PLASTIMANG S
	STIX A300 MULTI FLOOR	STIX A300 MULTI FLOOR	STIX A300 MULTI FLOOR
	SADERTAC V6	SADERFIX T3	SADERFIX T3
HB FULLER	TEC 522		
	TEC 540		
MAPEI	ULTRABOND ECO 370		
PAREXLANKO	915 LANKOCRYL PLUS		
UZIN	KE2000 S		
Consommation	Simple encollage 250 – 300 g/m ² Spatule A2 (TKB)	Simple encollage 250 – 300 g/m ² Spatule A2 (TKB)	Simple encollage 200 g/m ² Spatule A4 (TKB)

L'emploi de colles autres que celles mentionnées ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'oeuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones où le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités et définir la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'oeuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Température ambiante et température du support

Le maître d'oeuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante comprise entre + 10 °C à + 25°C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le Maître d'oeuvre devra préciser le mode de traitement ainsi que le choix du profilé parmi ceux proposés en annexe 1.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TRANSIDAL 2S3 ou TRANSILAM 2S3 posé maintenu avec collage localisé sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du TRANSIDAL 2S3 ou TRANSILAM 2S3, et de la résistance thermique du revêtement existant.

2.4. Dispositions de mise en oeuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Température du support, de stockage et de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

La température minimale (du support et de l'atmosphère) nécessaire pour effectuer la pose doit être comprise entre + 10°C et +25°C.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complété et modifié comme défini ci-dessous :

En outre les écarts de planéité doivent être :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m.

≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

2.4.2.1.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.1.2. *Chapes fluides à base de sulfate de calcium*

2.4.2.1.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique/DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

2.4.2.1.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.2 du présent document s'appliquent.

Conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

2.4.2.1.1.3. *Supports neufs à base de bois*

2.4.2.1.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.1.3.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB (selon Référentiel QB11-02), appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. **Supports existants**

2.4.2.1.2.1. *Exigences relatives aux supports*

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 2.4.2.1.1.1.1 ci-avant.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

2.4.2.1.2.2. *Travaux préparatoires*

Anciens supports hydrauliques mis à nu ou non recouverts y compris béton avec finition par saupoudrage et coulis

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et § 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au paragraphe 2.4.2.1.1.1.2 du présent Dossier Technique.

Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Support à base de bois ou en panneaux à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Carreaux céramiques existant

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 du NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3.

Dalles semi-flexibles (amiantées ou non)

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.3 du NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné si nécessaire.

Dans le cas des dalles vinyl-amiante (exclue pose collée en plein) :

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du *CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Seule la pose maintenue en plein est visée sur ce revêtement.

Revêtements souples en lés

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée dans les mêmes conditions que celles indiquées dans Tableau 5 du NF DTU 53.12 P1-1-1 et son annexe D.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.9.22.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 NF DTU 53.12.

Peinture de sol

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir les revêtements TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3.

2.4.3. Pose avec un produit de maintien

Tous les produits cités au §2.2.2.2 du présent dossier technique doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

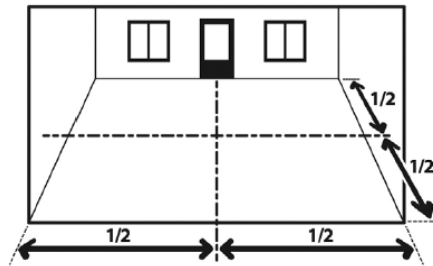
La mise en œuvre du produit de maintien est réalisée sur les supports préparés et réceptionnés conformément aux prescriptions des paragraphes 2.4.2.1.1 et 2.4.2.1.2 du présent document.

2.4.3.1. Calepinage et disposition des dalles/lames

Cf. § 9.1 et § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit :

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux,
- Vérifier que les dalles/lames de coupe périphériques seront supérieures à une demi-dalle/lame.



La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;
- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames. La pose s'effectue soit en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame en chaque rangée soit en coupe de pierre (décalage des lames une rangée sur 2) ;

2.4.3.2. Application du produit de maintien

L'application du produit de maintien (Cf. §2.2.2.2 ci-avant) se fera par simple encollage sur le support selon les spécifications du fabricant de colles.

Sur chapes fluides à base de sulfate de calcium, sur support à base de bois, suivre les indications du fabricant de colle (application préalable d'un primaire (§ 2.2.2.1ci-avant)).

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les indications d'emploi des fabricants de produit de maintien notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

2.4.3.3. Pose du revêtement

Après gommage total de l'adhésif de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée en escalier.

La pose des lames est réalisée par rangées avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter.

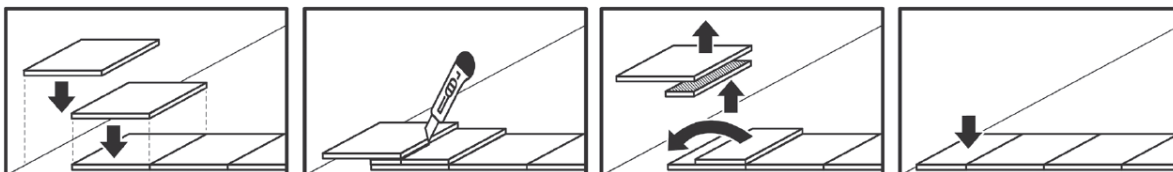


Figure 1 : Découpe périphérique TRANSIDAL 2s3/TRANSILAM 2s3

Sur support contenant de l'amiante, l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.3.4. Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

2.4.4. Pose collée en plein

Uniquement dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement.

La reconnaissance et la préparation du support sont identiques à celles définies au § 2.4.2.1.2

La mise en œuvre des revêtements TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 est réalisée conformément aux dispositions de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 « Revêtements de sol collés PVC » (décembre 2020).

La pose sur dalle vinyle amiante est exclue.

Les produits de mise en œuvre sont ceux définis au § 2.2.2.3.

Tous ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.4.5. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS (Seuil DESIGN CLIP, Seuil INVISIFIX EVOLUTION) en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3.

2.4.6. Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm puis un calfatage est réalisé à l'aide d'un mastic MS polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe.

2.4.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries.

Le revêtement est simplement arasé en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm et un calfatage est réalisé avec un mastic MS Polymère.

2.4.8. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.5. Réception - Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de l'achèvement des travaux.

Dans le cas de la pose collée, la mise en service intervient cf. NF DTU 53.12 :

- Pour un trafic pédestre normal : 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.
- Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes : 72 heures après l'achèvement des travaux

Dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol.

2.6. Maintenance en service des performances de l'ouvrage

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : nettoyage à sec journalier (balai ou aspirateur) ;
- Entretien périodique : détergent neutre en balayage humide avec microfibrilles humidifiées ou serpillère essorée alterné avec balayage à sec journalier ; ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la finition usinée.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées sur le site internet www.gerflor.com pour les usages privés (Gamme Habitat).

Ne jamais utiliser d'embouts ou de roulettes (de chaise, mobilier,) en caoutchouc, mais des embouts plats et sans motifs en PVC ou polyéthylène

Lors de l'emménagement, les meubles lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

2.8.1. Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.8.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26130) de la société GERFLOR.

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+.

En particulier, un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'atténuation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la société GERFLOR conformément au règlement de la marque QB UPEC A+.

Les revêtements de sol « TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2s3 » fait l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « QB UPEC A+ ».

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Suivi des performances acoustiques :

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques du revêtement de sol TRANSIDAL 2S3/TRANSILAM 2S3 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Conformité aux exigences de la norme NF EN 651
- Epaisseur totale
- Epaisseur couche d'usure
- Poids total
- Dimensions des lames/dalles
- Equerrage/Rectitude
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling
- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes (25.000 cycles)
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble (P0 ; 100kg)

Certificat QB UPEC n°301/044-1

- Poinçonnement rémanent
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes – Pose maintenue (25.000 cycles)
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble – Pose maintenue (P0 ; 100kg)

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-20-1505 du 15/09/2020).

- Comportement en dilatation 12-38°C

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR du 01/09/2020).

- Evaluation incurvation spontanée, à 6h 80°C, 72h 80°C, 6 semaines 50°C, 9 semaines à 50°C

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR du 01/09/2020).

- Essai Cisaillement selon EN1373 après vieillissement naturel et en étuve (20j à 50°C).

(RAPPORT TECHNIQUE N° DPO4/20).

- (Souplesse en torsion multi-couches, allongement à la rupture, charge à la rupture, module à 1%)

(Rapport technique RT21-03 du laboratoire de GERFLOR).

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette du revêtement – cycles d'exposition à un rayonnement thermique.

(Rapport du CSTB n° DSR-RES-21-05276 du 21 juillet 2021)

2.10.2. Références**Données Environnementales**

Les revêtements de sol TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 font l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une vérification par tierce partie.

Cette DE a été établie le 03/2019 par le Syndicat KALEI. Elle est disponible sur le site www.base-inies.fr.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2019

Quantité posée : 5000 m²/an (pose poissée)

2.11. Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 - Joint de dilatation

SEUILS - COUVRE-JOINTS

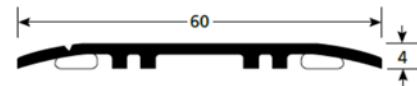
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS

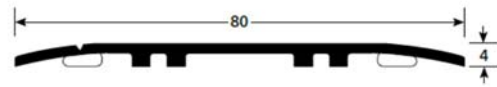


+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²

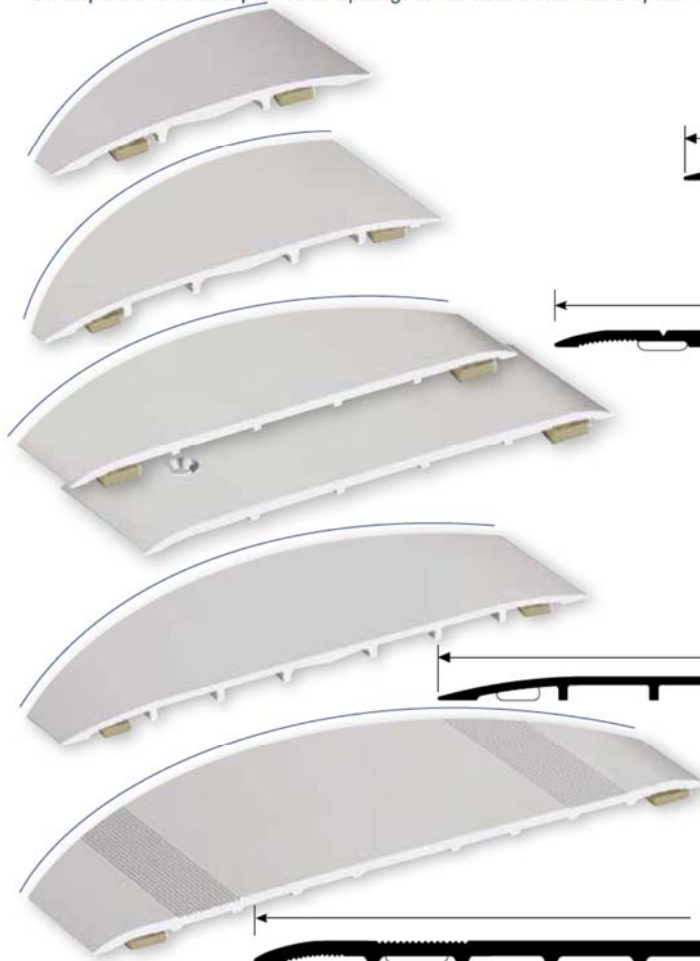


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

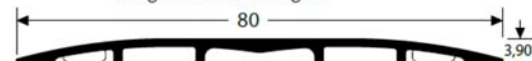
BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour facilité le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.



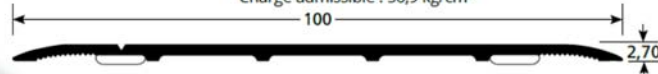
Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²

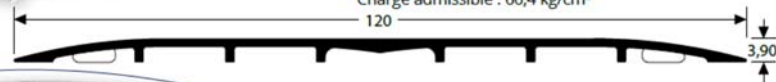


Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815	3,00 m	Alu incolore	1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²



Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

ROMUS

81

Annexe 2 - Seuils

Seuils de porte

Arrêts - rampes

Rampes d'accès

ROMUS®

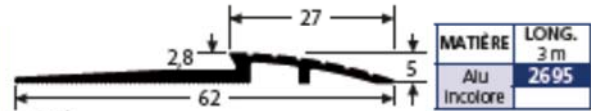
● RAMPES D'ACCÈS 2,8 mm



+ Pour îlots en magasin



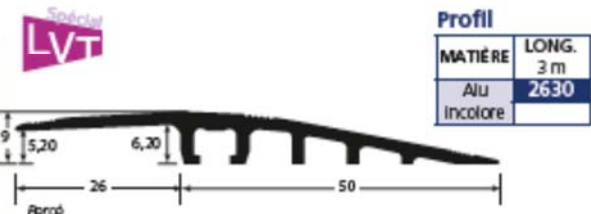
Facilite l'accès aux zones posées avec des sols PVC ou dalles LVT.



● RAMPE D'ACCÈS 6 mm



Facilite l'accès aux zones posées avec des dalles embottables à queue d'arronde du type GTI (Gerflor).



Profil

MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	3 m 2630

Boîte de 50 Vis Inox Cruciforme	Ø x L 4 x 50 94129
---------------------------------	--------------------------



Angle sortant

Angle sortant	2633
Angle rentrant	2632

Livré avec kit de connexions.

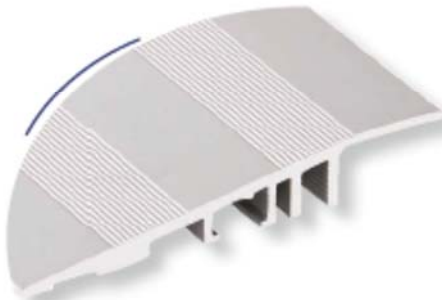
● RAMPE D'ACCÈS 8 mm



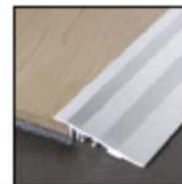
Pour permettre facilement l'accès aux chariots (supermarchés) ou pour délimiter des zones en magasin.



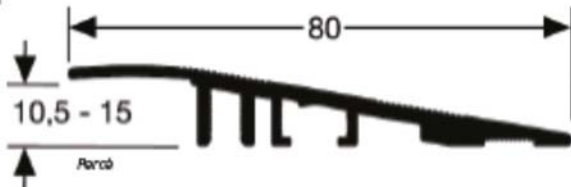
● RAMPE D'ACCÈS 10-15 mm



Facilite l'accès de tre-palette, chariots, fauteuils roulants. Extrêmement robuste.



Légèrement relevés pour sols de 10,5 à 15 mm (charges plus légères)



MATIÈRE	LONG.
Alu Incolore	2,70 m 2621
Alu titane	2625

Annexe 3 - Raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

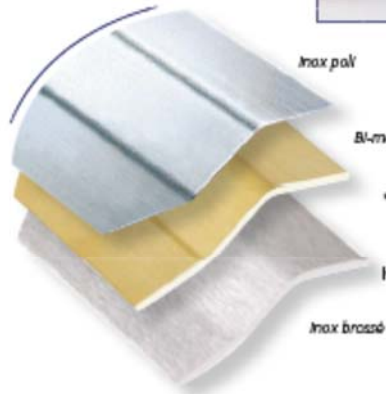
Rattrapage de niveaux

Différences de niveaux



D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».



LIVRÉ EN VRAC

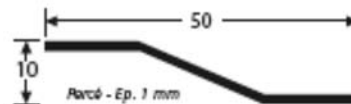
Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	
		MATIÈRE Ep 1 mm	
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	26 10
		Inox brossé	26 16
		Bimetal	26 11
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	26 14
		Bimetal	26 15
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	26 12
		Inox brossé	26 17
		Bimetal	26 13

Livré sous gaine accrochable

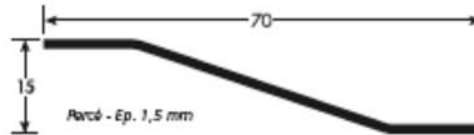
LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

D.N. PERCÉES

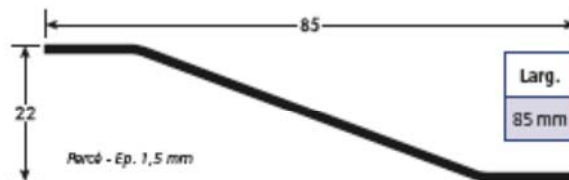
Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Larg.	Matériau	Longueur
50 mm	Inox brossé	2,50 m
		2088



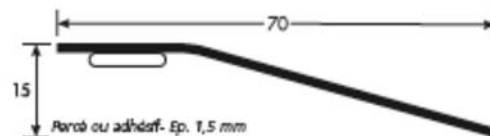
Larg.	Matériau	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		2085



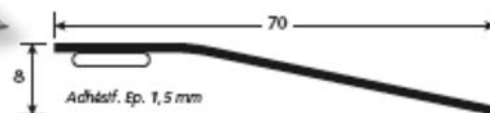
Larg.	Matériau	Longueur
85 mm	Inox brossé	2,50 m
		2086

ARRÊTS D'ÉLEVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



Larg.	Matériau	Longueur
70 mm.	Inox brossé	2,50 m
Percé		1928
70 mm.	Inox brossé	2,50 m
Adhésif		1929



Larg.	Matériau	Longueur
70 mm	Inox brossé	2,50 m
		1927